

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée :	SEMP Canada Inc.
Nom de la personne-ressource :	Sergio Mammoliti
Adresse :	Suite 2300, Bentall 5 550 Burrard Street Vancouver, British Columbia V6C 2B5
Téléphone :	0161 240 1700
Site Web :	www.sempltd.com
Courriel :	sergio.mammoliti@sempltd.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06042
Norme(s) d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité des organismes d'inspections – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Exigences d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires 2021-03-19
Sous-programmes d'accréditation	Programme d'accréditation des évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires
Accréditation initiale	2023-05-31
Accréditation la plus récente	2023-05-31
Accréditation valide jusqu'au	2027-05-31

*Note: This scope of accreditation is also available in English as a separately issued document.
Remarque : La présente portée d'accréditation existe également en anglais. La version anglaise est publiée séparément.*

Établissements fixes permanents supplémentaires

Les activités de certification menées par l'entité juridique susmentionnée dans les établissements suivants sont comprises dans l'accréditation :

Établissement	Pays	Adresse	Ville
<i>B</i>	<i>Canada</i>	<i>SEMP Canada Inc, 150, rue King ouest bureau 254, Toronto, M5H 1J9</i>	<i>Toronto</i>

Type d'exigences selon l'organisme d'inspection

La norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, à l'annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, type A, correspond le plus au type d'opérations exploitées par cet organisme. L'organisme d'inspection doit disposer, au sein de son organisation, de dispositifs organisationnels et de procédures documentées garantissant une séparation adaptée des responsabilités et des comptabilités entre l'inspection et les autres activités; les activités de conception, fabrication, fourniture, installation, service et maintenance, et les activités d'inspection d'un même objet, réalisées par un organisme d'inspection de Type C ne doivent pas être exécutées par la même personne. Il existe une exception à ceci : quand une prescription réglementaire autorise explicitement une personne appartenant à un organisme d'inspection de Type C à exécuter tant des activités de conception, production, fourniture, installation, service et maintenance, que des activités d'inspection d'un même objet, dans la mesure où cette exception ne compromet pas les résultats de l'inspection.

Programme d'accréditation

I : Programme d'accréditation des évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires

Programme de base	Programme d'accréditation des évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires
Établissements	B
Portée d'accréditation	Réalisation d'évaluations indépendantes de la sécurité et production de rapports d'évaluation indépendante de la sécurité pour l'application des risques des systèmes ferroviaires selon la méthode Canadian Method for Risk Evaluation and Assessment (CMREA) et les normes EN suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • EN 50126-1 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) – Partie 1 : Processus FDMS générique • EN 50126-3 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) – Partie 3 : Guide pour

	<p>l'application de la EN 50126-1 à la fiabilité, la disponibilité, la maintenabilité et la sécurité du matériel roulant</p> <ul style="list-style-type: none"> • EN 50128 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement – Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire • EN 50129 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunications et de traitement – Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation
--	--

Note:

- En attendant la réalisation d'une vérification complète par le CCN (observation d'audit), SEMP Canada Inc. est autorisé à effectuer des inspections à condition que le CCN soit présent.
- Pour les systèmes ferroviaires, le terme « organisme d'inspection » est l'équivalent du terme « évaluatrice ou évaluateur indépendant de la sécurité ».

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation remis par le Conseil canadien des normes (CCN) à SEMP Canada Inc. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes de certification de systèmes de management détenant l'accréditation du CCN à l'adresse www.ccn-scc.ca.

Elias Rafoul
 Vice-Président, Services d'accréditation
 Date de publication : 2025-06-05